

# Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 27.01.2010

Date d'impression : 27.01.2010

## 1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **3-Cyanopyridine**Code du produit A14850  
L07188Producteur/fournisseur : Alfa Aesar GmbH & Co.KG  
Zeppelinstrasse 7  
D-76185 Karlsruhe / GermanyE-mail: gcat@matthey.com  
www.alfa-chemcat.comService chargé des renseignements : Département sécurité du produit  
Renseignements en cas d'urgence : Gifnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz  
www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon: +49(0)6131/19240

## 2 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xn Nocif

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 22 Nocif en cas d'ingestion.  
R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Système de classification :

HMIS-ratings (gamme 0-4)

(Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	1
FIRE	2
REACTIVITY	1

Santé (effets aigus) = 1

Inflammabilité = 2

Réactivité = 1

Éléments d'étiquetage SGH



Attention

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Prévention:

Intervention:

## 3 Composition/informations sur les composants

Nom chimique usuel (ou nom générique)

Désignation (No. CAS)

3-Cyanopyridine (CAS# 100-54-9)

## 4 Premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après contact avec la peau :

Demander immédiatement conseil à un médecin  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Demander immédiatement conseil à un médecin

après ingestion :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.  
Demander immédiatement conseil à un médecin

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxyde d'azote (NOx)

Acide cyanhydrique (HCN)

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Équipement spécial de sécurité :

## 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## 7 Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation:

Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Stockage :

Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage :

Indications concernant le stockage commun :

Aucune exigence particulière.

Autres indications sur les conditions de

stockage :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

F

(suite page 2)

**Nom du produit 3-Cyanopyridine**

(suite de la page 1)

**8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle**

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

néant  
**Indications complémentaires :** Aucune donnée

**Equipement de protection individuel :**  
**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

**Protection respiratoire :**  
**Protection des mains :**  
**Matériau des gants**

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations  
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

**Protection des yeux :**

Lunettes de protection.

**Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs.

**9 Propriétés physiques et chimiques**

**Indications générales.**

**Forme :** cristallin  
**Couleur :** blanchâtre  
**Odeur :** piquante

**Modification d'état**  
**Point de fusion :** 48-51°C  
**Point d'ébullition :** 206-208°C  
**Température et début de la sublimation :** non déterminé

**Point d'éclair :** 84°C

**Température d'inflammation :** >600°C

**Température de décomposition :** Non déterminé

**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

**Limites d'explosivité :**  
**inférieure :** Non déterminé  
**supérieure :** Non déterminé

**Pression de vapeur à 25°C:** 0,296 hPa

**Densité à 20°C:** 1,16 g/cm<sup>3</sup>

**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:** 140 g/l

**10 Stabilité et réactivité**

**Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.  
**Substances à éviter :** Agents d'oxydation  
**Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue  
**Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Gaz nitreux.  
Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

**11 Informations toxicologiques**

**Toxicité aiguë :**

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral LD50 1185 mg/kg (rat)  
Dermique LD50 2000-4000 mg/kg (rbt)

**Effet primaire d'irritation :**  
**de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.  
**des yeux :** Effet d'irritation.  
**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

**Indications toxicologiques complémentaires :**  
D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue. Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérogènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.

**12 Informations écologiques**

**Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

**Produit :**  
**Recommandation :** Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée.  
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

**Emballages non nettoyés :**  
**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

F

(suite page 3)

# Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2010

Révision: 27.01.2010

**Nom du produit 3-Cyanopyridine**

(suite de la page 2)

## 14 Prescriptions de transport

**Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**  
**Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** Aucun(e)

**Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**  
**Classe IMDG/GGVmer :** Aucun(e)  
**Polluant marin :** Non

**Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**  
**Classe ICAO/IATA :** Aucun(e)

**Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

## 15 Informations réglementaires

**Marquage selon les directives CEE :**

**Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xn Nocif

**Phrases R :** 22 Nocif en cas d'ingestion.  
 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**Phrases S :** 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

**Prescriptions nationales :**

**Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes  
 Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

**Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

## 16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

**Service établissant la fiche technique :**

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

**Contact :**

Zachariah Holt

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent